

MARCHE DE FOURNITURE / DE PRESTATIONS DE SERVICES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics

TP.1 OBJET DU MARCHÉ

1.1 – PRESENTATION DU PROJET

L'association Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, chargée de la Surveillance de la Qualité de l'Air en région Auvergne-Rhône-Alpes est une association de type « loi 1901 » agréée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. L'association agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'Etat français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

Ses 5 missions fondamentales sont :

- Surveiller et informer sur la qualité de l'air de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- Accompagner les décideurs dans l'élaboration et le suivi des plans d'actions visant à améliorer la qualité de l'air
- Améliorer les connaissances sur les phénomènes liés à la pollution atmosphérique
- Informer la population, telle que précisée dans la réglementation et inciter à l'action en faveur d'une amélioration de la qualité de l'air.
- Apporter un appui technique et des éléments de diagnostic en situations d'urgence (épisodes de pollution, incidents ou accidents industriels).

Dans le cadre de ces missions, les salariés d'Atmo Auvergne Rhône-Alpes sont amenés à se déplacer quotidiennement sur la région pour effectuer des travaux techniques ou non. Une partie de la flotte actuelle de véhicules est à renouveler cette année.

1.2 – NATURE DU MARCHÉ

Le marché est un marché à bons de commande, il porte sur la fourniture de 6 véhicules répartis en 4 lots indépendants :

Lot 1	2 véhicules utilitaires
Lot 2	1 véhicule tourisme GNV
Lot 3	1 véhicule tourisme essence ou hybride essence/électrique ou électrique
Lot 4	2 véhicules utilitaires tracteurs non diesel

TP.2 EXPRESSION DES BESOINS

2.1 – SITUATION ACTUELLE

Une partie de notre flotte actuelle de véhicules est à renouveler cette année. La flotte actuelle est constituée de 27 véhicules partagés entre véhicules de tourisme (14) et véhicules utilitaires (13).

Les motorisations des véhicules actuels sont diverses :

Diesel	9
Essence	1
GNV-Essence	3
GPL Essence	7
Hybride Essence	7

2.2 – EXPRESSION DES BESOINS

Les véhicules proposés devront répondre aux caractéristiques listées dans le tableau ci-dessous.

Caractéristiques	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4
Type	Petit utilitaire	Tourisme Berline type compacte	Tourisme Berline type compacte	Utilitaire tracteur
Qtté	2	1	1	2
Carburant	Pas diesel: Essence ou hybride ou électrique	Mixte Essence / GNV	Pas diesel : Essence ou GPL ou E85 ou hybride ou électrique	Pas diesel : Essence ou GPL ou E85 ou hybride
Nbre places	2	5	5	2
Nbre portes	3	5	5	3
Puissance fiscale	≤ 6	≤ 5	≤ 5	≤ 7
Consommation				
urbain	≤ 7	≤ 8	≤ 5	≤ 9,5
mixte	≤ 6	≤ 6,5	≤ 5	≤ 7,5
route	≤ 5	≤ 5,5	≤ 5	≤ 6,5
Autonomie minimum si 100% électrique	400Km	n/a	350Km	n/a
Emissions :				
CO2	≤ 115	≤ 120	≤ 110	≤ 150
PM10 / NOx	respect normes euro 6c (2018) NO2 < 60 mg/km PM10 < 4,5 mg/km	respect normes euro 6c (2018) NO2 < 60 mg/km PM10 < 4,5 mg/km	respect normes euro 6c (2018) NO2 < 60 mg/km PM10 < 4,5 mg/km	respect normes euro 6c (2018) NO2 < 60 mg/km PM10 < 4,5 mg/km
Capacité coffre (mini)	1500 l	250 l	250 l	1500 l
Flocage	x	x	x	x
Options	régulateur/limitateur de vitesse	régulateur/limitateur de vitesse	régulateur/limitateur de vitesse	régulateur/limitateur de vitesse
	climatisation	climatisation	climatisation	climatisation
	ouverture/condamnation centralisée des portes	ouverture/condamnation centralisée des portes	ouverture/condamnation centralisée des portes	ouverture/condamnation centralisée des portes
	vitres électriques	vitres électriques	vitres électriques	vitres électriques
	airbags conducteur et passager	airbags conducteur et passager	airbags conducteur et passager	airbags conducteur et passager
	sièges réglables en hauteur	sièges réglables en hauteur	sièges réglables en hauteur	sièges réglables en hauteur
	Kit mains libres	Kit mains libres	Kit mains libres	Kit mains libres
			porte latérale droite coulissante vitrée	porte latérale droite coulissante vitrée
			hayon arrière vitré avec essuie lunette arrière	hayon arrière vitré avec essuie lunette arrière
				attelage pour remorque
	GPS	GPS	GPS	GPS
Accessoires	habillage bois			habillage bois
	plancher bois (anti-dérapant, limite			plancher bois (anti-dérapant, limite

	avec revêtement caoutchouc)			avec revêtement caoutchouc)
--	-----------------------------	--	--	-----------------------------

TP.3 CLAUSES TECHNIQUES

3.1 – RECEPTION

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes désigne les personnes habilitées à valider les bons de livraison et compte-rendu d'intervention qui marquent l'acceptation définitive par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes des opérations effectuées.

3.2 – INFORMATIONS TECHNIQUES

Le candidat transmet à Atmo Auvergne-Rhône-Alpes les certificats de conformité, les compte-rendu d'intervention pour chacun des biens et prestations réalisés.

TP.4 ORGANISATION GENERALE DU PROJET

4.1 – CALENDRIER DU MARCHÉ

Le délai de mise en œuvre du marché est de 1 mois à compter de la notification du marché.

4.2 – PILOTAGE ET CONDUITE DU MARCHÉ

Le titulaire désignera un interlocuteur technique (chef de projet du titulaire du marché) et un interlocuteur administratif pour toute la durée du marché.

4.3 – CONDITIONS D'EXECUTION

Le candidat mettra en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la prestation requise dans les meilleures conditions.

4.4 – GARANTIE

Le candidat garantit son matériel et/ou ses prestations pendant deux ans à compter de la réception. Cette garantie couvre tout vice de conception, de matière, de fabrication, d'assemblage et de fonctionnement. Pendant cette période, le candidat sera tenu de remplacer toute pièce reconnue défectueuse ou de remédier à toutes les imperfections constatées, étant entendu que tous les frais correspondants, tant fourniture que main-d'œuvre et transport, seront à sa charge.

4.5 – HYGIENE ET SECURITE, ENVIRONNEMENT ET CONFIDENTIALITE

Le candidat est tenu de se conformer à la législation sociale et fiscale en vigueur ainsi qu'au règlement intérieur d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes sur le lieu d'exécution de la prestation, notamment en matière d'hygiène et de sécurité du personnel. Le candidat devra disposer des habilitations techniques, normatives et administratives nécessaires tant pour lui-même que pour son personnel pour la complète réalisation de la prestation et en justifier à la demande d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes. Le candidat assume la charge de la sécurité de son personnel et fait respecter les règles d'hygiène et sécurité du travail applicables à son intervention sur le lieu d'exécution de la prestation confiées par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes.

En cas de manquement du candidat à ses obligations dans le cadre des lois et règlements relatifs à l'hygiène et à la sécurité de son personnel, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes pourra suspendre ou résilier la prestation sans préavis ni indemnités.

Le candidat prendra également toutes les dispositions nécessaires pour limiter les nuisances à l'environnement. Le chantier devra être tenu dans un parfait état de propreté et les déchets seront prioritairement confiés à une filière de recyclage ou déposés en déchetterie aux frais du fournisseur. En cas de manquement, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes se réserve la possibilité, après mise en demeure d'avoir à remédier au(x) manquement(s) constaté(s) dans les 30 jours de leur constatation, restée sans effet, de résilier la prestation sans préavis et à facturer les frais correspondants.

De plus, le personnel du candidat affecté aux travaux devra s'engager à considérer comme confidentiels les renseignements qu'il pourrait recueillir à l'occasion de l'exécution de son travail.

Fait à Le

L'entité adjudicatrice,

Lu et approuvé par le candidat,

Fait à Le